

Sainte-Thérèse, le 11 décembre 2015

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information en lien avec le dossier numéro 7430-15-01-77065-05.

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 26 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes le document demandé. Il s'agit de :

- Lettre du 24 septembre 2015, 1 page

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (1 page)

Sainte-Thérèse, le 24 septembre 2015

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
1881, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

N/Réf. : 7430-15-01-03159-03
401289553

Objet : Nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE ou une autorisation municipale pour des travaux en rive

Mesdames,
Messieurs,

La présente fait suite à une inspection effectuée le 29 mai 2015 par un inspecteur de notre direction régionale à l'intersection du chemin du Lac Travers et d'un chemin privé situé sur le lot 3 958'610 du cadastre du Québec. Lors de cette inspection, nous avons constaté des travaux de remblayage et de nivellement dans la bande de protection riveraine d'un cours d'eau.

À ce sujet, nous vous rappelons que les travaux réalisés dans la bande de protection riveraine d'un cours d'eau ou d'un lac doivent préalablement être autorisés par notre ministère ou par votre municipalité selon la finalité des travaux à être réalisés, et ce, en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) ou de la réglementation municipale.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Monsieur Steeve Lachance, 450-433-2220, poste 241.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

SL/sl

Steeve Lachance
inspecteur, secteur hydrique